

Le BTP en Martinique : une décennie de récession

Pour rendre compte de la situation du secteur du BTP en Martinique, le terme économique le plus approprié serait celui de dépression qui désigne une baisse d'activité grave et durable. En l'espèce, la contraction brutale de la production des années 2008-2010 a été suivie d'une lente récession qui se prolonge jusqu'en 2017. Le redressement de l'emploi en 2018 ne doit pas faire illusion : l'activité reste médiocre quoique la meilleure tenue de certains indicateurs semble annoncer une reprise qui pourrait intervenir en 2019 mais dont l'ampleur et la durée restent incertaines.

Il peut paraître paradoxal et il est, à tout le moins, consternant que, contre l'évidence statistique, la réalité de la crise soit niée dans les cercles du pouvoir local. Sans doute faut-il voir dans cette attitude l'effet d'un optimisme volontariste qui choisit de faire son miel des phases de hausse des fluctuations courtes de l'économie et d'en ignorer les mouvements longs. Objet de polémiques récurrentes entre majorité et opposition, le BTP est devenu l'otage d'un débat politique qui ne laisse pas de place à une réflexion sérieuse sur l'avenir de la branche et rend inaudibles les professionnels.

On veut espérer que les informations rassemblées ici contribueront à la formation d'un jugement éclairé sur le sujet.

Sommaire de la note

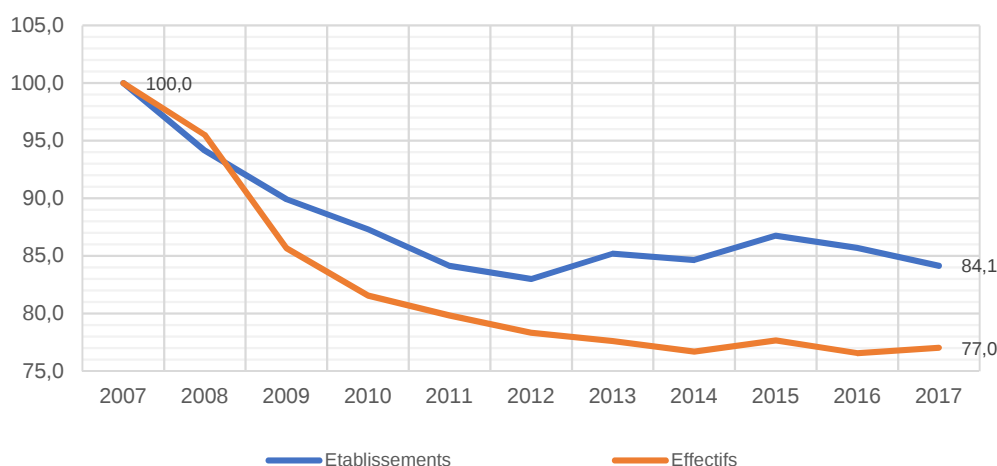
1. Une décennie de récession
 - A. Entreprises et salariés : les chiffres
 - B. Rythmes de la décroissance
 - C. L'impact de la crise sur la structure de la branche
2. Matériaux de construction
3. Le marché de la construction neuve
 - A. Logements
 - B. Locaux non résidentiels
4. Les travaux routiers
5. Les marchés publics
 - A. La commande publique
 - B. L'investissement des collectivités locales
6. Les comptes des entreprises : Chiffres d'affaires et taux de marge
7. Perspectives
 - A. 2018 : un retournement de conjoncture ?
 - B. L'hypothèse de la stagnation
 - C. Rompre avec la culture de l'opacité

I – Une décennie de récession

A. Entreprises et effectifs salariés

Le graphique G1 est établi à partir des données au 31 décembre fournies par l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (ACOSS). Les données relatives à 2018 seront examinées plus loin, à partir d'autres sources.

G1. Evolution du nombre d'établissements et de salariés de 2007 à 2017
(2007 = 100)



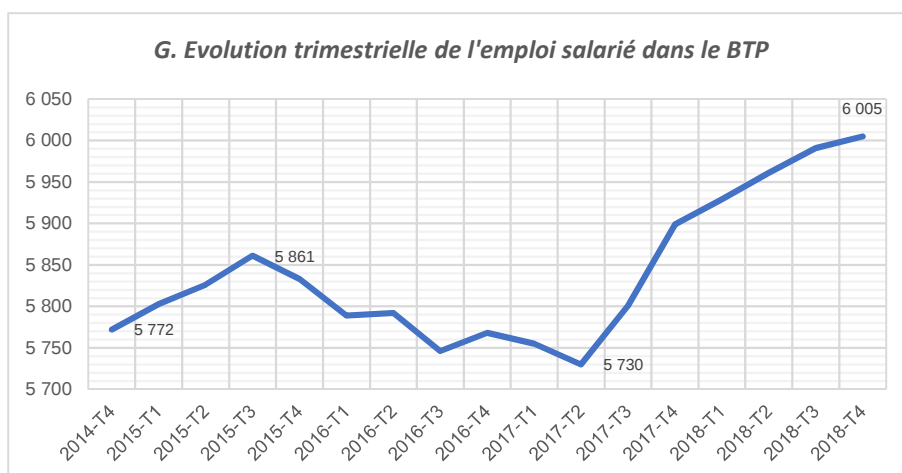
De 2007 à 2017, le nombre d'établissements a diminué de 165 unités (- 16%) et celui des salariés de près du quart (1 588 emplois perdus). Les évolutions en valeur absolue sont décrites dans le tableau T1 (*infra*, p.3).

- Pour d'évidentes raisons, les chiffres de l'emploi résultant des déclarations aux caisses de sécurité sociale sont inférieurs aux estimations de l'Insee. Ils en sont, néanmoins proches : pour le dernier trimestre 2017, l'Insee donne 5 700 salariés dans le secteur de la construction contre 5 325 pour l'Acoss. L'écart est de 7%. Entre 2010 et 2017, la chute de l'emploi est deux fois plus importante pour l'Insee (-11,5%) que pour l'Acoss (-5,5%).
- L'emploi intérimaire (non compris dans la statistique de l'Acoss) qui avait atteint un pic en 2007 (682 ETP – *Équivalents temps plein*) chute progressivement à 328 ETP en 2010, passe à une moyenne annuelle de 362 ETP au cours de 3 années suivantes, avant de fluctuer autour de 322 ETP, de 2014 à 2017. Il rebondit en 2018, avec un effectif de 363 ETP (+13% - *source : DARES*).
- Le nombre d'entreprises de construction recensées par l'Insee passe de 4 424 en 2007 à 5 730 en 2017 (+30%). Il y a eu, sur la période, 4 936 créations et 3 630 disparitions (dont un millier par voie judiciaire). Le nombre d'établissements employeurs répertoriés par l'Acoss est passé de 1 041 à 876. Il y a donc près de 5 000 entreprises qui n'emploient pas (ou emploient de manière illégale) de la main-d'œuvre ou encore qui, pour nombre d'entre elles, n'ont, très probablement, pas d'activité réelle.

B. Rythmes de la décroissance

Le rythme de décroissance de l'activité n'est pas constant sur toute la période :

- de 2007 à 2010, la chute de l'emploi est brutale (- 6,8% en moyenne annuelle) ;
- de 2010 à 2014, la diminution de l'emploi est, en moyenne, de - 1,5% ;
- du dernier trimestre 2014 au 4ème trimestre 2018, la courbe de l'emploi montre une activité fortement cyclique : après une décrue de la fin de 2015 au second trimestre 2017, l'emploi repart à la hausse (*Graphique G2*). Le gain en emplois de juin 2017 à décembre 2018 est de 275 salariés (+4,8%) et le niveau de l'effectif moyen de 2013 est retrouvé.



Source : Insee - Estimations

C. L'impact de la crise sur la structure de la branche

L'impact de la crise est différent selon la catégorie d'entreprises regroupées par taille d'effectif salarié. Ce sont les établissements de moins de 10 salariés qui contribuent le plus à la diminution du nombre total d'entreprises (76%) et du nombre de salariés (45%). C'est également dans ces établissements que l'effectif moyen diminue le plus.

Mais en termes relatifs, ce sont les catégories de 10 à 19 et, surtout, de 20 à 49 salariés qui perdent, proportionnellement, le plus d'établissements et le plus de salariés. Elles supportent, ensemble, la perte d'un quart de leurs établissements et plus de la moitié (54%) de la diminution du nombre de salariés de la branche.

Les entreprises de 50 salariés et plus semblent les moins affectées : le nombre d'établissements passe de 10 à 11 et elles ne perdent qu'une vingtaine de salariés (-2,2%). Néanmoins, il n'existe plus, en 2017, qu'un seul établissement de plus de 100 salariés ; il y en avait 5 en 2007.

T1. Entreprises et effectifs salariés – Évolution de 2007 à 2017

Tranche d'effectifs	2007		2017		Évolution	
	Établissements	Effectifs	Établissements	Effectifs	Établissements	Effectifs
0 à 9	862	2 871	737	2 163	-14,5%	-24,7%
10 à 19	115	1 481	90	1 168	-21,7%	-21,1%
20 à 49	54	1 632	38	1 085	-29,6%	-33,5%
50 et plus	10	929	11	909	10,0%	-2,2%
Total	1 041	6 913	876	5 325	-15,9%	-23,0%

Source : ACOSS

T2. Variation du nombre d'entreprises et de salariés

Tranche d'effectifs	Nombre d'établissements		Effectifs salariés	
	Variation	Répartition	Variation	Répartition
0 à 9	-125	76%	-708	45%
10 à 19	-25	15%	-313	20%
20 à 49	-16	10%	-547	34%
50 et plus	+1	-1%	-20	1%
Total	-165	100%	-1588	100%

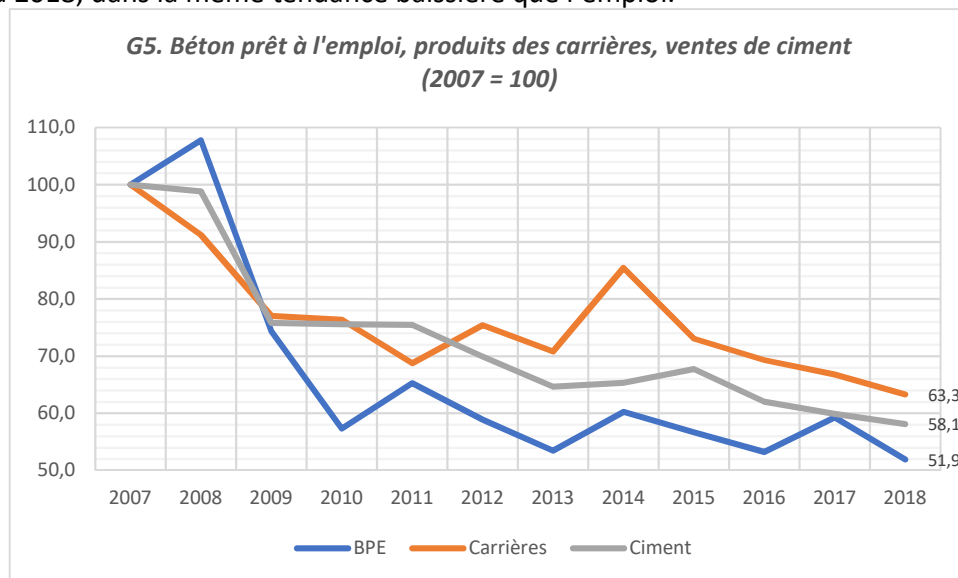
T3. Évolution de la structure de la branche – Effectifs moyens

Tranche d'effectifs	2007		2017		Effectif moyen	
	Établissements	Effectifs	Établissements	Effectifs	2007	2017
0 à 9	83%	42%	84%	41%	3,3	2,9
10 à 19	11%	21%	10%	22%	12,9	13,0
20 à 49	5%	24%	4%	20%	30,2	28,6
50 et plus	1%	13%	1%	17%	92,9	82,6
Total	100%	100%	100%	100%	6,6	6,1

La structure de la branche (poids relatif des catégories d'entreprises, en nombre d'établissements et en effectif salarié) varie assez peu. Les plus petites entreprises (0 à 19 salariés) représentent, en début comme en fin de période, 94% du nombre d'établissements et 63% des emplois du secteur.

II - Matériaux de construction

Ventes de ciment (-42%), produits des carrières (-37%) et béton prêt à l'emploi (-48%) s'inscrivent, de 2007 à 2018, dans la même tendance baissière que l'emploi.

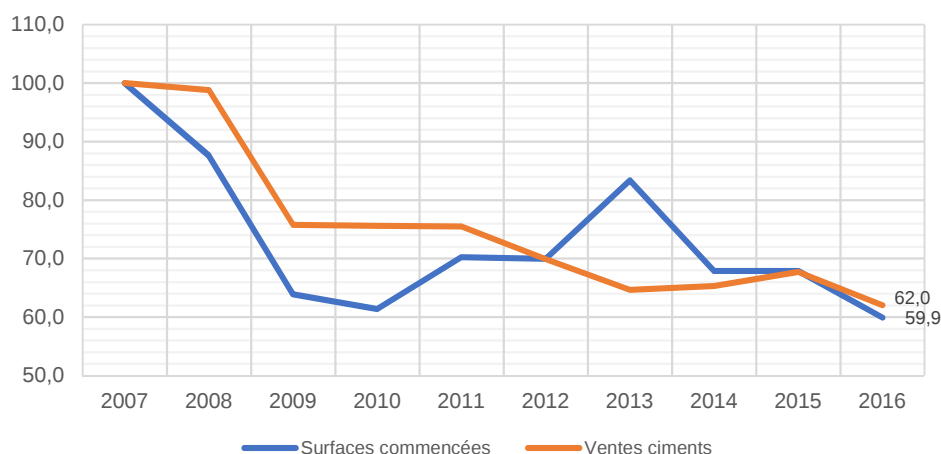


Source : DEAL – SCA

L'argument selon lequel les ventes de ciments seraient un mauvais indicateur de l'activité de construction, en raison d'un appel croissant à de nouveaux matériaux (métal, bois et verre) serait plausible si, d'une part, les ventes de ciment déclinaient plus vite que les surfaces construites et/ou si, d'autre part, les importations des matériaux de substitution évoluaient, concomitamment, de manière significative.

Comme le montre le graphique G3, la courbe des surfaces commencées ne diverge de celle des ventes de ciment que pour les années 2011 à 2013. Elle décroît plus vite pour les années antérieures et postérieures à ces trois années.

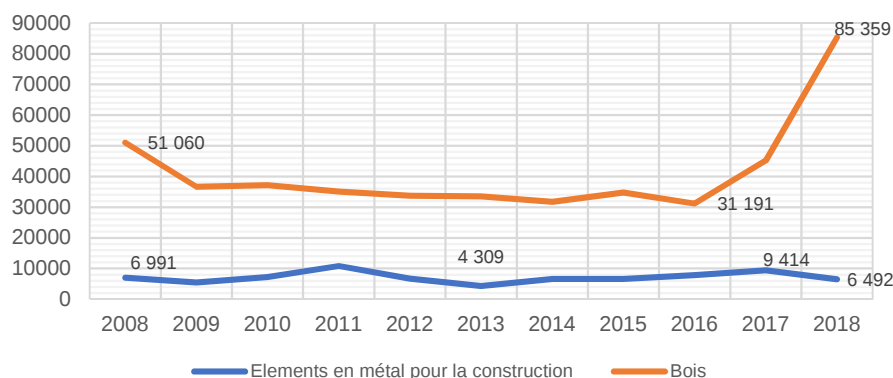
G3. Surface des logements et locaux commencés et ventes de ciment 2007-2016 (2007 = 100)



Les importations de bois déclinent presque continûment de 2008 à 2016. Le bond des années 2017 et 2018 s'explique par les importations de pellets pour la fabrication de biomasse de l'usine du Galion.

Les importations d'éléments métalliques font plus que doubler de 2013 à 2017, mais le volume moyen des années 2014-2017 ne dépasse pas celui de 2008-2011 : il semble difficile d'évoquer une substitution croissante.

G4. Importations de bois et de métal - En tonnes



Source : Douanes - ledom

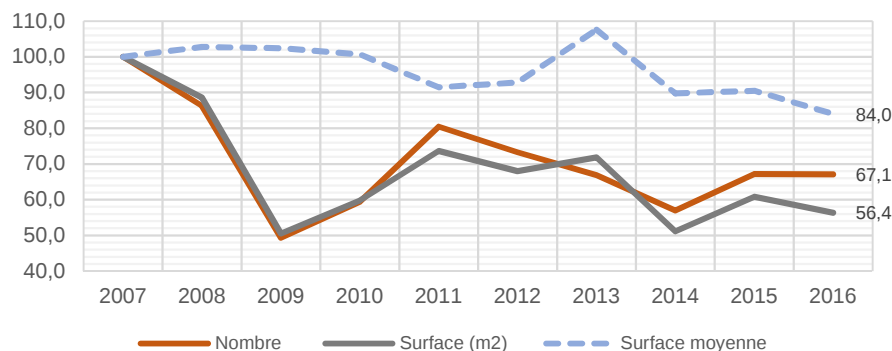
III – Le marché de la construction neuve

A. Logements

La série annuelle des mises en chantier (en date réelle) est disponible à fin décembre 2016. Les données des mises en service du Consuel couvrent les années 2017 et 2018. L'activité des entreprises dépend non seulement du nombre de logements (-32,9%) mais également des surfaces construites qui diminuent davantage (-43,6%), la surface moyenne des logements diminuant, sur la période de 16%.

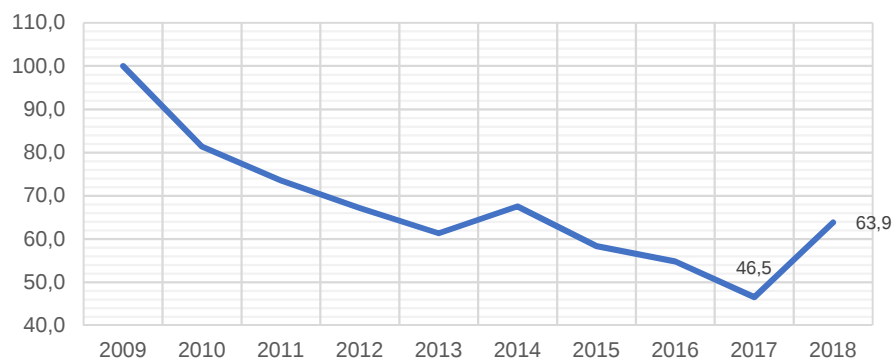
G3. Logements commencés de 2007 à 2016

(2007 = 100 - Source : Sit@del2)



G4. Logements mis en service

(2009 = 100)



Source : Consuel - ledom

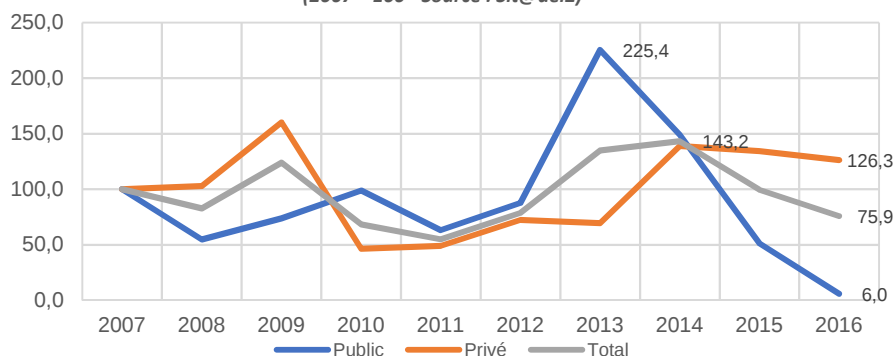
La série des mises en service du Consuel confirme la poursuite de la contraction du marché jusqu'en 2017. Le chiffre de 2018 s'explique par l'importance exceptionnelle des livraisons de logements sociaux.

B. Locaux non résidentiels

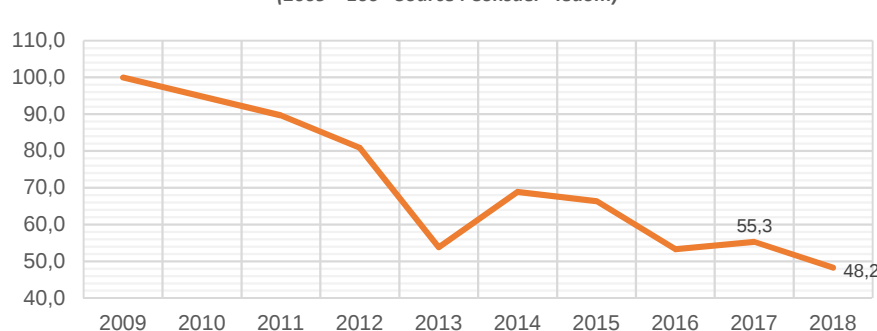
Après avoir chuté en 2010, la promotion privée retrouve les chemins de la croissance, tout en restant au-dessous du niveau des années 2007-2010. Elle atteint un pic en 2014 pour se contracter à nouveau. Mais, par rapport à 2007, les surfaces mises en chantier sont plus élevées de 26,3%.

Après l'envolée de 2013, la construction publique s'effondre littéralement au cours des trois années suivantes. Au total, les surfaces de locaux non résidentiels mises en chantier (en date réelle) auront diminué de près du quart (-24,1%) sur la période.

G5. Surface des locaux non résidentiels commencés
(2007 = 100 - Source : Sit@del2)



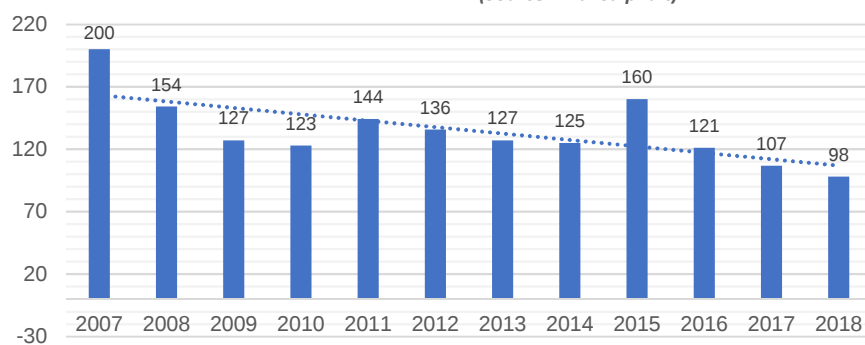
G6. Locaux commerciaux mis en service
(2009 = 100 - Source : Consuel - Iedom)



IV – Les travaux routiers

L'indicateur disponible est celui des ventes d'enrobés. La diminution est du même ordre que pour les ventes de ciment ou les surfaces construites : 200 000 tonnes en 2007, 98 000 tonnes en 2018 : une diminution de plus de moitié (- 50,9%).

G7. Transports d'enrobés en milliers de tonnes
(Source : Transalphalt)



V – Les marchés publics

A. La commande publique

Selon le baromètre de l'Assemblée des communautés de France et de la Caisse des Dépôts (AdCF/CDC) qui recense et exploite les avis d'attribution de marchés, la commande publique a, dans l'ensemble des régions de France, diminué, en moyenne, de 26% entre 2012 et 2016.

En Martinique, la baisse est de 31%. Le volume de la commande rebondit en 2017, de 6,7% pour la France entière, mais de 16,7% pour la Martinique où il reste, toutefois, inférieur de 19% à son niveau de 2012.

Avec un montant de 1 481€ par habitant, la Martinique se situe en seconde position (après la Corse) dans la hiérarchie des régions françaises et bien au-dessus de la moyenne nationale qui est de 1 127€.

Les marchés susceptibles d'intéresser le secteur du BTP (au sens large, puisque sont inclus les marchés de maîtrise d'œuvre et les études) représentent 294 M€, soit 53% du total.

T5. La commande publique en Martinique, année 2017

	Montant (M€)	Par habitant en €
Total commande publique, dont	550,00	1 481,00
Bâtiments publics et Aménagement	210,00	566,00
Environnement (eau, assainissement, déchets)	33,00	90,00
Logement, Habitat	51,00	137,00

Source : baromètre AdCF/CDC

Le baromètre 2018 regroupe, on peut le regretter, les trois collectivités françaises d'Amérique sous une seule ligne. L'évolution de la commande (+24,7%) y est, de loin, la plus importante des régions françaises : la Corse recule de 17,8%, La Réunion de 2,7%. Pour la France métropolitaine, l'augmentation est de 1,5%.

T6. Évolution de la commande publique aux Antilles-Guyane (M€)

	2016	2017	2018
Montant total	1 324,00	1 438,00	1 786,00
Évolution		+ 8,6%	+ 24,7%
Marchés de BTP		768,00	921,00
Évolution			+ 19,9%

Il est plus que probable que cette augmentation ne concerne que la seule Guyane : plus de 700 M€ de travaux y ont été lancés dans les secteurs énergétique (centrales de Larivot et de Mana, biomasse à Cacao) et minier (usine de cyanuration à St-Elie) ainsi que pour l'aménagement de l'aéroport de Cayenne (Iedom, *Conjoncture économique*, n° 572, avril 2019, L'économie de la Guyane en 2018).

B. L'investissement des collectivités locales

L'évolution positive de la commande publique paraît, de prime abord, assez peu cohérente avec les données des comptes économiques de l'Insee : l'investissement public a reculé de 24,5% en 2016 puis de 26,8% l'année suivante. Quant aux collectivités locales qui pèsent pour 80% de l'investissement public total, le recul est de 30% en 2016 puis de 26,4% en 2017. Les investissements de l'État et des hôpitaux qui avaient progressé en 2016, diminuent en 2017. (*Insee Analyses Martinique*, n°22 et 28 ; *Insee Martinique Conjoncture*, n°4).

L'écart s'explique par le périmètre de l'investissement public dans la comptabilité nationale : celle-ci ne prend pas en compte les établissements publics industriels et commerciaux ou les bailleurs sociaux qui appliquent les règles du Code des marchés publics. Ce sont ces derniers, bien plus que les collectivités locales, l'État ou les Hôpitaux qui portent la commande publique.

Leurs comptes administratifs donnent la mesure de l'effondrement de l'investissement des collectivités locales de Martinique entre 2015 et 2017 (*Tableau T7*). Le moteur de la commande publique de travaux se déplace des collectivités qui assuraient un flux régulier d'investissement vers des organismes qui, par nature, réalisent des opérations qui peuvent être d'envergure mais

qui restent ponctuelles. En outre, le volume et la nature de l'investissement public local sont, plus que jamais, étroitement dépendants des subventions de l'Etat et de l'Europe.

T7. Évolution des dépenses d'équipement direct des collectivités locales de Martinique (M€)

	2010	2015	2017
Dépenses d'équipement direct	242,00	312,00	161,00
Indice d'évolution	100,0	128,9	66,5

Source : DGCL – Comptes administratifs des collectivités

VI – Les comptes des entreprises

Les ratios sectoriels calculés par l'ledom précisent l'impact de la crise sur les entreprises du BTP.

T8. Ratios du secteur de la construction

	Nombre entreprises	Q1	Q2	Q3	Nombre entreprises	Q1	Q2	Q3
		2015				2016		
Effectif	78	7	11	18	78	7	10	19
Chiffre d'affaires – K€	81	1 301	2 303	4 060	81	1 187	2 096	3 602
Taux de variation du CA HT - %					81	-17,7	6,1	33,2
Taux de variation de la VA HT - %					81	-23,7	4,6	39,0
Taux de marge - %	81	6,6	14,7	32,4	81	-1,3	11,8	26,1

	Nombre entreprises	Q1	Q2	Q3	Nombre entreprises	Q1	Q2	Q3
		2 016				2 017		
Effectif	82	6	9	18	82	5	9	18
Chiffre d'affaires – K€	83	1 162	2 092	3 602	83	1 000	1 846	3 531
Taux de variation du CA HT - %					83	-27,1	-8,3	11,1
Taux de variation de la VA HT - %					83	-37,8	-14,5	11,2
Taux de marge - %	83	0,4	15,0	26,1	83	-11,1	8,8	24,3

Source : ledom – Quartile : chacune des trois valeurs (Q1, Q2, Q3) qui divise une distribution statistique en quatre parties égales ou chacune de ces quatre parties.

La dégradation de l'activité est manifeste. Le volume du chiffre d'affaires en dessous duquel se situent les $\frac{3}{4}$ des entreprises (Q3), diminue de 2015 à 2016 puis de 2016 à 2017. Si la variation du chiffre d'affaires est négative pour le quart, au moins, des entreprises en 2016, cette variation est négative pour la moitié, au moins, des entreprises en 2017. La valeur ajoutée hors taxes connaît une évolution similaire, et dans des proportions plus importantes.

Les chiffres d'affaires et la valeur ajoutée calculés par l'Insee pour 2014 et 2016, confirment la poursuite de la récession.

T9. Chiffre d'affaires et Valeur ajoutée du secteur de la construction en 2014 et 2016

	2 014	2 016	Evolution
Chiffre d'affaires HT	1 087 341	939 361	-13,6%
Valeur ajoutée HT	316 904	282 303	-10,9%

Insee Analyses Martinique n° 24 et 31

VII - Perspectives

A. 2018 : un retournement de la conjoncture ?

Trois indicateurs suggèrent une amorce de reprise dans le secteur.

- } L'augmentation, déjà signalée, de l'emploi (+ 4,8%) au cours des trois derniers semestres ;
- } La reprise des autorisations de construire (en date de prise en compte) :

T10. Autorisations de construire

	2016	2017	2018
Logements (nombre)	2 388	2 747	3 380
Locaux non résidentiels (m²)	83 402	120 410	98 323

- Les anticipations des chefs d'entreprise qui s'améliorent : il en est ainsi du solde de leurs opinions pour tous les aspects de leur activité et, en particulier, leur appréciation sur l'activité se redresse et leurs prévisions d'investissement passent en zone positive, après 8 trimestres de déclin continu (Enquête d'opinions de l'ledom in *Annexes statistiques*, 4ème trimestre 2018)

Pour autant, la reprise de l'emploi, liée, vraisemblablement, à la montée en charge des deux importants chantiers de l'aéroport (20 000 m²) et du lycée Schœlcher (13 000 m²), ne doit pas faire illusion : sa vigueur apparente tient, d'ailleurs, au fait que le 2^{ème} trimestre 2017 est le point le plus bas de la courbe de l'emploi dans la décennie. D'autres indicateurs sont bien moins favorables : en 2018, les ventes de ciment (-3%) ; les importations d'éléments métalliques (-18%), de carrelages (-6,1%), de peintures et vernis (-2,8%) ; les surfaces de locaux non résidentiels (-2,8%) ou les logements commencés (-20%) sont en repli. L'année 2018 aura été, elle aussi, médiocre pour l'activité de construction.

L'optimisme relatif des chefs d'entreprise qui ne se manifeste qu'aux deux derniers trimestres de 2018, est, apparemment, rattaché à leurs attentes pour 2019. Mais on observera que si les promesses des autorisations de construire se réalisent, le niveau d'activité ne sera pas supérieur à celui des années 2014 et 2015.

B. L'hypothèse de la stagnation

Dans une note d'août 2018 consacrée au BTP, l'ledom attribue les difficultés du secteur à la diminution et à la modification de la demande. L'activité se serait progressivement ajustée à l'évolution des besoins et l'analyse de l'Institut suggère qu'un étiage est atteint qui pourrait être durable.

Cette analyse n'a que le défaut de ne pas établir de distinction nette entre la demande exprimée et les besoins et de ne pas prêter une attention suffisante aux particularités des circuits de solvabilisation des besoins en produits de la construction. La demande peut, en effet, s'affranchir des contraintes budgétaires des agents locaux et bénéficier de ressources externes :

- C'est le cas du logement dont le financement dépend de décisions prises à l'échelle nationale. S'il est vrai que la construction privée de logements est freinée par la saturation de la demande solvable (diminution de la population, cherté des terrains...), la réhabilitation et l'adaptation du parc à la modification de la structure démographique sont nécessaires. Les deux accords signés le 25 avril dernier entre l'Etat et les acteurs du logement social devraient donner un nouvel élan à l'accroissement et à la rénovation du parc social. En particulier, le programme pluriannuel d'investissement du Groupe Action Logement attribue 1,5 Mds d'€ à l'amélioration de l'habitat dans les Outre-mer (nombre estimé de logements : 42 000).
- C'est aussi le cas dans le domaine des infrastructures et des équipements collectifs où les besoins sont notoirement importants. Les échéances du Programme opérationnel 2014-2020 se rapprochant, sauf à accepter les dégagements d'office, la consommation des concours européens devrait s'accélérer, avec, pour conséquence, un accroissement de la commande publique de travaux.

Si elle se produit, l'irrigation de l'économie martiniquaise par les fonds structurels devrait, en outre, entraîner une relance de l'investissement privé et, par voie de conséquence, un accroissement de la demande en immobilier d'entreprise, singulièrement dans le secteur du tourisme.

C. Rompre avec la culture de l'opacité

La promesse d'une reprise est là, mais grevée d'incertitudes, sur l'état d'avancement réel de la programmation des fonds européens, sur la nature des projets d'investissement et donc sur le moment de la relance.

Alors même que, tant au niveau de l'Union européenne (directive 2014/24/UE du 2 février 2014) qu'en France (article 4 du décret du 25 mars 2016), une véritable révolution de la réglementation

des marchés publics est venue encourager la coopération entre les donneurs d'ordre et les entreprises dès l'étape de conception du projet ; alors que des chartes pour la protection des entreprises et de l'emploi locaux se multiplient, la plupart des acheteurs publics de Martinique refusent de communiquer sur leurs opérations avant l'appel d'offres.

Le socle élémentaire de cette coopération devrait prendre la forme de flux réciproques d'informations et, en particulier, de la part du maître d'ouvrage, la publication d'une programmation prévisionnelle de travaux et d'avis de préinformation sur les marchés en préparation, ainsi que l'initiative de rencontres périodiques avec les entreprises et les représentants du secteur.

L'objectif et le bénéfice à en attendre sont évidents : adapter autant que possible la conception des projets aux potentialités locales et, dans un même mouvement, pousser à l'élévation des compétences locales en réponse aux besoins des donneurs d'ordre.

Hors de ce cadre, les entreprises, pour leurs décisions d'investir dans l'outil de production ou dans les ressources humaines, n'ont que le choix entre des paris sur un avenir incertain et des ajustements dans des délais trop courts pour être efficaces (location de matériels, sous-traitance, contrats de travail précaires). Ce contexte ne favorise pas la modernisation de l'appareil de production. Comment s'étonner du déficit de compétences régulièrement relevé par Pôle Emploi ou par les enquêtes BMO ? On touche à l'absurde lorsque la collectivité publique en charge de la formation professionnelle interroge les entreprises sur leurs besoins en formation quand elle ne dit rien de ses projets qui déterminent les compétences nécessaires.

On l'aura compris : la profession plaide pour une relance qui ne se limite pas au seul volume des travaux mais comporte une dimension qualitative. Les maîtres d'ouvrage publics doivent rompre avec la culture de l'opacité et s'engager dans la voie d'un partenariat loyal avec les entreprises.

C'est à ce prix que le BTP sera intégré dans une politique de développement territorial et que l'effet de levier du secteur sur l'ensemble de l'économie pourra donner sa pleine mesure.

///